

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

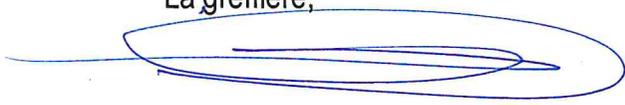
## AVIS PUBLIC

Avis public est donné, par la soussignée, que le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains, adopté le 19 janvier 2022 par le conseil de la MRC des Maskoutains, entrera en vigueur le 15 février 2022, et ce, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4), et ce, suite à la notification de l'attestation de conformité délivrée par le ministère de la Sécurité publique le 3 janvier 2022.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Schéma sur le site internet de la MRC au [www.mrcmaskoutains.qc.ca](http://www.mrcmaskoutains.qc.ca) ou au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais à Saint-Hyacinthe et à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC des Maskoutains durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-HYACINTHE, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

La greffière,



M<sup>e</sup> Magali Loisel, avocate